

 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2025-62 du 23 octobre 2025 Interdisant la circulation chemin de Chantegrillet - Grangevieille
---	---	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise MTP ENERGIE en date du 20 octobre 2025 qui veut effectuer un branchement électrique ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur le chemin de Chantegrillet – Grangevieille pendant 3 jours du 27 octobre au 5 novembre 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise MTP ENERGIE.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- L'entreprise MTP ENERGIE

Fait à USSON EN FOREZ le 23 octobre 2025

Le Maire,
Hervé BEAL

